



Montreuil, le 18 décembre 2024

Monsieur Philippe BRU  
Directeur des Ressources Humaines du Groupe SNCF  
2 place aux Étoiles  
CS 70001  
93633 La Plaine Saint-Denis Cedex

**Objet : Réécriture des règlements intérieurs**

Monsieur le Directeur,

Par jugement du 21 novembre 2024, le tribunal de Bobigny vient de rendre une décision concernant les règlements intérieurs des SA.

Cette décision vient annuler partiellement ou totalement certaines dispositions des règlements intérieurs de toutes les SA que nous jugeons particulièrement liberticides.

Cette décision étant exécutoire y compris en cas d'appel, nous souhaitons connaître les dispositions que vous entendez prendre et leur temporalité pour une mise en conformité des règlements intérieurs.

La Fédération CGT des cheminots reste disponible pour échanger sur la réécriture de ces règlements en vue d'éviter tout litige ultérieur.

Dans l'attente de vous lire, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos respectueuses salutations.

Cyril CAPDEVIELLE  
Secrétaire fédéral

